

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 février 2025

---

RENFORCER LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE À MAYOTTE  
- (N° 864)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 90

présenté par

M. Rimane, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne, Mme Faucillon,  
Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu,  
Mme Reid Arbelot, M. Sansu et M. Tjibaou

-----

**TITRE**

Rédiger ainsi le titre :

« visant à cristalliser l'inégalité des droits à Mayotte ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à s'opposer à la cristallisation de l'inégalité des droits à Mayotte, qui sous-tend la proposition de loi. Mayotte, territoire dont on vante régulièrement le fait d'avoir à la fin des années 70 et en 2009, exprimé une volonté d'ancrage dans la République, n'y est pourtant pas arrimée, en particulier sur les plans social, économique et juridique. Territoire connaissant des conditions de vie et un niveau de pauvreté indignes d'un département français, situation aggravée par le passage du cyclone Chido et de la tempête Dikeledi, il subit les assauts constants des laborantins de l'inégalité républicaine, dont la dernière expérience porte sur le droit du sol.

S'appuyant sur la décision du Conseil constitutionnel du 6 septembre 2018, ces chantres de la suppression du droit du sol à Mayotte, se sentent investis de la mission de sauver ce territoire de l'immigration illégale. Pour ce faire, ils convoquent des idées, une rhétorique et une posture, dont ils espèrent qu'elles provoqueront le rapatriement de leurs électeurs ayant embrassé les thèses de l'extrême droite. L'inflation des dérogations au droit commun à Mayotte s'inscrit en contradiction avec la volonté sans cesse exprimée d'y achever la départementalisation. C'est en somme reconnaître la dimension chimérique de cette promesse, que d'y multiplier les régimes dérogatoires.

Le présent amendement entend ainsi s'opposer à une démarche qui tendrait à faire de Mayotte un territoire davantage à part au sein de la République.